Montréal, le 17 novembre 2011

<u>Par dépôt électronique (SDE)</u>

À : **Tous les participants**

Objet : **Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière (« IFRS »)**
Dossier de la Régie : R-3768-2011

Chers collègues,

Tel que prévu dans sa décision D-2011-123 sur les demandes d'intervention, les budgets de participation et le calendrier de traitement du présent dossier, la date limite pour la transmission des demandes de renseignements sur la preuve des intervenants est le 18 novembre prochain à 12h.

Or, la Régie ne pourra pas transmettre ses demandes de renseignements à l'intérieur de ce délai, mais devrait être en mesure de le faire au début de la semaine prochaine.

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

Me Pierre Tourigny pour :

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as